

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Mollusques Inc.	Numéro de permis 2010270	Date d'inspection Le 14 février 2020	
Nom de l'établissement GARDERIE DES P'TITS MOLLUSQUES		Numéro de téléphone (506) 743-5433	
Adresse 78 rue McLaughlin Bouctouche NB E4S 3R2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Véronique Landry		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Le mentor en assurance de la qualité fait sa visite de surveillance le matin. Le ratio est respecté lors de la visite. Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour mesurer des locaux. Aucune lacune n'a été observée lors de la visite.

original signé par
Véronique Landry

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 février 2020

Date

original signé par
Denise Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 février 2020

Date